



Doit on payer les droits de succession maintenant

Par **Myriam Rivat**, le **17/02/2017** à **15:37**

Bonjour

Notre maman est décédée

Notre papa heureusement toujours là

Ils avaient fait la donation au dernier vivant

Avons nous des droits de succession à payer maintenant ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Myriam rivat

Par **youris**, le **17/02/2017** à **18:33**

bonjour,

dès le succession de votre mère, sa succession s'est ouverte même avec une donation au dernier vivant.

pour les droits de succession à payer cela dépend du patrimoine de votre mère.

s'il y a des biens immobiliers dans sa succession, il faut obligatoirement passer par un notaire pour la mutation immobilière.

salutations